Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_054-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-054

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 13 avril 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 7 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE,

Etaient représentés : Mme Laura FÉGARD par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Anna PONSOT-MELIKIAN par délégation à Mme Servane BOULANGER, Mme Cécile ETRILLARD par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, M. Goulven MORVAN par délégation à M. Yann QUÉRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Mme Chappé

1. Fixation du nombre d'administrateurs

Madame la Maire propose à l'assemblée de fixer le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à dix membres. (cinq représentants du Conseil municipal et cinq représentants d'associations par arrêté du Maire)

2. Composition du conseil d'administration

Le CCAS est un établissement public communal intervenant dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la Loi, est sa seule attribution obligatoire,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_054-DE

- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux,
- l'animation des activités sociales.

L'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que les membres élus par le Conseil municipal et les membres nommés par la Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat du conseil.

Le conseil d'administration est composé :

- d'un Président (la maire de la commune),
- de quatre membres au minimum élus par le conseil municipal en son sein,
- de quatre membres au minimum nommés par la Maire et issus des associations :
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les délégués du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Mme la Maire propose à l'assemblée de **FIXER** le nombre d'administrateurs siégeant au Centre Communal d'Action Sociale pour moitié les représentants du Conseil Municipal et pour moitié les représentants d'associations nommés par arrêté de la Maire,

Mme la Maire propose au vote du Conseil municipal la liste suivante :

- M. Morgan RASLE-ROCHE
- Mme Jeannick CALVEZ
- Mme Fanny CHABRIER
- M. Thibaut LECOMTE
- M. Mathieu DUIGOU

Le dépouillement du vote à bulletins secrets donne les résultats suivants

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_054-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-054

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	29
Bulletin blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

MM. Morgan RASLE-ROCHE, Jeannick CALVEZ, Fanny CHABRIER, Thibaut LECOMTE, Mathieu DUIGOU sont désignés pour faire partie du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 16/04/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_054-DE